



31 janvier 2012

## **BOURSES DE LYCEE POUR L'ANNÉE 2012/2013**

### *à l'attention des parents*

Cette circulaire concerne tous les élèves qui sont en 3<sup>ème</sup> cette année, qu'ils soient « **boursiers** » ou « **non boursiers** » et les élèves de 2<sup>de</sup> ou 1<sup>ère</sup> « **non boursiers** ».

Vous trouverez au verso de cette feuille une « **fiche d'auto-évaluation** ».

La comparaison entre vos ressources et le revenu limite correspondant à votre nombre de points de charge, vous permettra d'estimer si vous pouvez prétendre à une bourse et s'il est par conséquent utile de remplir un dossier.

### **SI VOS RESSOURCES NE DEPASSENT PAS LE BAREME NATIONAL**

**veuillez retourner avant le 05/03/2012 cette fiche dûment remplie et signée au Service Comptabilité - Mlle BOURGOIS qui vous remettra le dossier à constituer.**

Mr, Mme \_\_\_\_\_

Parents de l'élève \_\_\_\_\_

Classe fréquentée \_\_\_\_\_

Demandent un dossier de bourse nationale pour l'année scolaire 2012/2013

Date :

Signature :



**FICHE D'AUTO - EVALUATION**  
destinée aux familles  
Année scolaire 2012-2013

ANNEXE 2

Cette fiche doit vous permettre de déterminer si vous pouvez, éventuellement, bénéficier d'une bourse nationale d'études du second degré de lycée **EN VUE DE RETIRER UN DOSSIER** de demande de bourse auprès du chef de l'établissement fréquenté par votre enfant.

Le droit à bourse est déterminé en fonction de la situation de la famille, exprimée en points de charge, et de ses ressources.

**SITUATION DE LA FAMILLE EXPRIMEE EN POINTS :**

Nombre d'enfants à charge	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	Par enfant à charge supplémentaire
Points de charge	9	10	12	14	17	20	23	26	29	32	35	+ 3 points

↳ Reportez le nombre de points correspondant (chiffre situé sous le nombre d'enfants), ici →

--	--

Pour toute réponse affirmative aux questions suivantes, entourez le nombre de points correspondant à votre situation

Candidat boursier déjà scolarisé en classe de lycée* ou y accédant à la rentrée 2012 *classe de lycée (seconde à terminale ou CAP/BEP) <u>Voir a) en bas de page</u>	<b>2</b>
Candidat boursier pupille de la Nation ou justifiant d'une protection particulière	<b>1</b>
Père et mère du candidat boursier ayant tous deux une activité professionnelle <u>Voir b) en bas de page</u>	<b>1</b>
Conjoint en arrêt de travail pour longue maladie ou affection de longue durée	<b>1</b>
Conjoint percevant une pension d'invalidité ou l'AAH ET n'exerçant pas une activité professionnelle	<b>1</b>
Ascendant à charge au foyer atteint d'un handicap ou d'une maladie grave	<b>1</b>
Enfant au foyer âgé de moins de 20 ans atteint d'un handicap permanent ET n'ouvrant pas droit à l'AEEH	<b>2</b>
Père ou mère élevant seul un ou plusieurs enfants	<b>3</b>
<b>Faites le total des points de charge correspondant à la situation de la famille :</b>	

**RESSOURCES DE LA FAMILLE :**

reportez le revenu fiscal de référence figurant sur votre avis d'impôt 2011 relatif aux revenus de 2010.

REVENU FISCAL DE REFERENCE :		€
------------------------------	--	---

Au total des points que vous avez trouvé, correspond un plafond de ressources (voir ci-dessous).

Si votre revenu fiscal de référence est inférieur ou égal au plafond correspondant au nombre de points de charge obtenu, **vous êtes invités à RETIRER UN DOSSIER de demande de bourse auprès du secrétariat de l'établissement** fréquenté par votre enfant. Ce dossier devra être complété et remis au même secrétariat dans les plus brefs délais.

**Barème pour 2012-2013**

Total des points de charge	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
Plafond des ressources de 2010 au-dessous duquel une bourse pourra être accordée.	<b>11 462</b>	<b>12 736</b>	<b>14 009</b>	<b>15 283</b>	<b>16 556</b>	<b>17 830</b>	<b>19 104</b>	<b>20 377</b>	<b>21 651</b>	<b>22 924</b>	<b>24 198</b>

Total des points de charge	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
Plafond des ressources de 2010 au-dessous duquel une bourse pourra être accordée.	<b>25 471</b>	<b>26 745</b>	<b>28 018</b>	<b>29 292</b>	<b>30 566</b>	<b>31 839</b>	<b>33 113</b>	<b>34 386</b>	<b>35 660</b>	<b>36 933</b>	<b>38 207</b>

Total des points de charge	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41
Plafond des ressources de 2010 au-dessous duquel une bourse pourra être accordée.	<b>39 481</b>	<b>40 754</b>	<b>42 028</b>	<b>43 301</b>	<b>44 575</b>	<b>45 848</b>	<b>47 122</b>	<b>48 396</b>	<b>49 669</b>	<b>50 943</b>	<b>52 216</b>

**N.B.-** Toutefois, si votre situation familiale a évolué depuis 2010 (décès, perte d'emploi,...) entraînant une diminution des ressources par rapport à 2010 il est conseillé de remplir un dossier.

\*\*\*\*\*

- a) ces 2 points sont attribués uniquement pour l'élève pour lequel la bourse est demandée
- b) par activité professionnelle, il faut comprendre revenus (salaires, revenus commerciaux, agricoles, etc...) ou Indemnités pôle emploi